

APPROBATION

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil  
municipal en date du

Nombre de pages : 1  
4ème édition du 14/06/2018  
40 pages de Plan, 08/12/2018 (Mise à jour)  
M : 03.23.31.30 - F : 03.23.31.30

Commissaire d'urbanisme : DHR (M) 24 rue de la République - 41100 Ponthoïle  
M : 03.23.31.30 - F : 03.23.31.30

LEGENDE

- Zone
- Secteur
- Espace boisé classé à conserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Loi du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit
- Secteurs de point de vue
- Exploitation agricole (Loi d'orientation agricole)
- Loi littoral\*
- Les espaces proches du rivage au titre du L 146-4-II
- Bande littorale des 100 m au titre du L 146-4-III

